AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Paul Pietri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 51,919—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Victor Bero, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

27 avril—mai 1 6

Succession de Francis B. Fleitas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 58,398—Division C. Attendu que Frédéric Cammora a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis B. Fleitas, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

27avril—27—mai 1 6

Succession de Mme Elizabeth Schantz

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53 313—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J Farrelly et Mlle Ellen Farrelly, exécuteur et exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

20avril—20 24 29

Succession de Jacob Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 11,969—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward D. White, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

19avril—19 23 28

Succession de Mme Emma Bidwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 53,466—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert G. Bilon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

22 avril—22 26—mai 1

Succession de Patrick Farrelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 42822—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J Farrelly et Mlle Ellen Farrelly, exécuteur et exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

19 avril—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Bridget Conlihan, veuve de Owen Mullen, consolidée avec la succession de Owen Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos 54,146 et 26,542 consolidés — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Garry Mullen exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.

Jos F. Walton, avocat
27 avril—27—mai 3 6

Henry Recourt versus Animal Product Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,465—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par William C. McLeod, receveur dans cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

23avril—27—mai 1 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR AUGUSTE HUARD.

ANNONCE JUDICIAIRE.—**Vente d'une propriété de valeur améliorée** No 1811 rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville. Succession de Mme Clara Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 56,060. En vertu de et d'après un ordre de l'Hon. Frederick D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 29 mars 1898, et rendu dans l'affaire de la succession de Mme Clara Oliver, No 56,060 au dossier de la Cour à moi adressé je procéderai à la vente à l'encheère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Charles, et Carondelet dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 4 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, anciennement Grandsbommes, Bourgogne, anciennement Craps, Bourbon, anciennement Bagatelle, et Kerlerec anciennement Histoire, l'adjoignant l'un l'autre dans le fond, et mesurant comme suit à savoir: L'un mesure, en mesure anglaise, quarante-cinq pieds, deux pouces de face à la rue Dauphine, cent vingt-sept pieds dix pouces et demi du côté le plus près de la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de cent vingt-huit pieds du côté le plus près de la rue Kerlerec et quarante-trois pieds deux pouces et demi sur la ligne du fond. L'autre mesure, en mesure américaine, quarante-trois pieds, deux pouces et demi sur la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite, cinquante-quatre pieds, un pouce de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, cinquante-et-un pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne, de la ayant vingt pieds 3 pouces sur une ligne droite du côté de la rue Dauphine, de la vingt-six pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne oblique du coté de la même rue, et de dix neuf pieds, 11 pouces et demi du côté de la même rue, sur une ligne droite jusqu'à ce que cette ligne atteigne la ligne du fond du lot ci-dessus premièrement décrit. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, circonstances, privilèges, et avantages y appartenant

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur *avec huit pour cent* d'intérêt, payable annuellement, et tous les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour 1898, en sus du prix de l'adjudication, faire assurer la propriété, déposer dix *pour cent* du prix de l'adjudication avec l'encanteur, et payer les frais de l'acte de vente pardevant John B. Fischer, notaire public, en cette ville, *avec* intérêt courant de la date de l'acte de vente. Voyez le plan à la Bourse.

AUGUSTE HUARD, Encanteur,
Bureau, 121 rue Carondelet.

3av—3 10 17 24—mai—3 4

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

DE

..BIJOUX..

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

DE

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** dans la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

AUX

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT.

E. CURTIS, Encanteur.

13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'enchère publique, Mercredi, le 25 Mai 1898 succession de Lawrence J. Jones. Cour Civile de District, Division C. No 54,877.

PAR E. A. CARRERE, encanteur et agent d'assurance, bureau 806 rue Perdido.—MERCREDI, le 25 mai 1898, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 15 avril 1898, dans l'affaire ci-dessous intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No cinq, îlet No 460, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevia) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839 et *déposé en l'étude de D. L.* McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise, trente-deux pieds sept pouces et trois lignes (32' 7" 3''') de face à la rue Lafayette, plus ou moins, soixante-quinze pieds six pouces et six *lignes de profondeur* sur la ligne de côté vers la rue Johnson sur soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez; trente-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes en largeur dans le *fond.*

Comptant—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 20 0/0 comptant sera requis au *moment* de l'adjudication pour lier la vente.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 25

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Peter Schulz et Margaret Schulz, sa femme.

No 56,025 Cour Civile de District Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau, 636 Allée Commerciale—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI, 19 mai 1898 à midi conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District Division E, daté et signé le 14 avril 1898 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la suivante propriété décrite:

Ce cottage double portant les nouveaux numéros municipaux 3816 et 3818 rue Dauphine, entre les rues Piété et Désiré, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grandshommes, (maintenant Dauphine,) Piété, Désiré et Levée, (maintenant Royale), et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Tourné et Del Isle, architectes, le 2me jour de mai dernier et déposé comme plan 297 dans les bureaux de G. Guyol, ancien notaire, pour référence. Le dit lot ayant en mesure américaine 34 pieds de face à la rue Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Etant la propriété acquise par Peter Schulz de Mlle Elizabeth C. M. Long, par acte pardevant T. Guyol, ancien notaire, le 29 novembre 1858.

Conditions—Comptant; les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix de l'adjudication; et faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 avril—17 21 24—mai 1 8 15 à date.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 10 MAI 1898.

Nos 4737-4739 rue Dauphine,

E'encoignure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune,—MARDI, 10 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 29 mars 1898 et rendu par l'honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de John Volker. No 55,770 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue ouverte, les rues Bourgogne et Dauphine et Sisters, et désigné comme îlet No 233, ancienement 13 composé d'une partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12, du plan original, et désigné par la lettre A. sur un certificat du voyer fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date du 8 avril 1885 et annexé à un acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, le 30me jour de avril 1888, mesurant au pied américain (50) cinquante pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de (139) cent trente neuf pieds (1) un pouce et (3) trois lignes et de face à l'avenue Jourdan entre lignes parallèles et forme l'encoignure de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en bois à un étage ayant une grocerie avec abavant couvrant toute la banquette, aussi six jolies chambres et une large galerie couverte, dans la cour il y a hangar, écuries, cuves etc.

Sur le *lot de face qui touche à la maison* principal est un shop en bois à un étage qui a été en usage pendant longtemps comme shop de Boucher, banquette sur la rue Dauphine est couvert avec des planches et est pavé avec ciment, sur l'avenue Jourdan; le tout en bon état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste du prix s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur payable en un ou deux billets à recevoir de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, le tout garanti par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur ladite propriété, ensemble avec les autres clauses usuelles de garantie. Les taxes pour l'année courante, 1897, seront payés par l'acquéreur: dix pour cent du prix de son adjudication seront déposés avec l'encanteur pour lier la vente Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. —

9 avril—9 10 17 24 mai—1 8 9 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 17 MAI.

Propriétés de Choix dans les 8me et 9me Wards du Troisième District.

Succession de Marie Louise Cazale. Veuve Jean Campagnolle.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co. Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune — MARDI, le 17 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11me jour d'avril 1898, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Marie Louise Cazale, veuve de J-an Campagnolle, No 54,715 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Mandeville Remparts et Marigny, mesurant au pied américain, (17) dix-sept pieds (9) neuf pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de (127) cent vingt sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes, et (181) cent huit pieds de largeur sur la ligne du fond, faisant partie du lot original numéro 339, du plan du faubourg Marigny.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple en bois couvert en ardoises connu par le No 2262 de la rue St Claude et ayant cinq chambres, deux hangars, deux cuves, corridors pavés et banquette, etc, etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Remparts et St-Claude, désigné comme lot No deux, *dressé par* A. Castaing et formé l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et mesurant, au pied américain, (40) quarante pieds (1) un pouce (4) quatre lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de (96) quatre-vingt seize pieds et face à la rue Marigny.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage, occupée par une buvette et résidence et ayant une grande buvette et huit chambres, hangars, deux cuves, connu comme les Nos 2236 et 2240 rue St Claude.

3° Deux certains lots de terre, avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues France, Mazant, St-Claude et Marais désignés comme lots Nos un et deux et mesurant comme suit

Le lot No un (30) trente pieds (8) huit pouces et (4) quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur et de face à la rue Mazant de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes et le lot No 2 mesurant (30) trente pieds (7) sept pouces de face à la rue St Claude, sur une *profondeur* de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent à un cottage simple en bois, ayant quatre chambres et une grande écurie en bois, avec quatre chambres pour (40) quarante têtes d'animaux occupé par une vacherie et connu par le No 4103 rue St Claude.

4° Deux certains lots de terre avec toutes *les améliorations*, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro un, borné par les rues Marigny, St-Claude, Champs Elysées et Marais, formant l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et les dits lots mesurant chacun (36) trente-six pieds de face à la rue St Claude sur (103) cent trois pieds (4) quatre pouces et (4) quatre lignes de profondeur.

Les améliorations consistent du cottage en *bois couvert en ardoises* Nos 1110 et 1112, rue Marigny, contenant six chambres avec hangar et citerne dans la cour et le cottage en bois 2229 rue St-Claude contenant trois chambres, hangars, citerne, etc, banquette pavée. Ces *propriétés* sont toutes louées à de bons locataires;

Termes et conditions—Une demie ou plus, ou le tout, comptant la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque, lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité, les taxes de l'année courante devant être assumées par l'acquéreur; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être déposés entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 16 17

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 19 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, bureaux 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 9 avril 1898, de l'Hon Robt R Reid, juge de la Seizième Cour Judiciaire de District paroisse St Tammany, Louisiane, dans la succession de R. P. Pouhelu, No 304 la propriété décrite ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre dans le Douzième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, désigné par la lettre A mesurant d'après le devis d'arpentage de S. G. Del Isle, voyer, daté le 16 avril 1898, 32 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon sur 50 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Conti et formant l'encoignure desdites deux rues, ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898, au taux de $780 par an. Inscrite dans ce bail est une portion d'une propriété ci-dessus décrite, laquelle est vendue sujette au même bail.

2° Un certain lot de terre contigu et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit devis de Del Isle 24 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur 52 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898 au taux de $180.00 par an,

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur, ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

17 avril—17 24- mai 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de E. W. Hunter.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 55,637.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI, le 28 AVRIL 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 mars 1898 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci dessous, à savoir—

1° L'élégante, neuve, moderne résidence en bois à deux étages No 2008 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Berlin, Sud Remparts et Saratoga, retirée de la banquette, sous une barrière en fer, contenant galeries vestibule, salon, librairie, salle à manger, offices et cuisine au premier étage; vestibule, quatre chambres à coucher et chambre à bain au second étage; écurie en bois à deux étages et remise pour voiture, hangar, citerne double, arbres, etc. Le terrain est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage par S. G. De L'Isle, voyer, daté le 21 février 1898, et mesurant d'après cela 70 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain est une pelouse avec promenade Schillinger. La maison est bien construite, bien emménagée et confortablement distribuée. La propriété est d'une agréable apparence, et est une demeure convenable pour tous les goûts. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 au taux de $600 par an.

2° Les vingt-deux jolis, vastes, bien comblés sites pour batir dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et comprenant la balance du dit îlet, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement et les Nos 21, 22, 23 et 24 sur le susdit devis par De l'Isle et mesurant d'après cela comme suit: les lots Nos 1 à 10 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Berlin et Sud Remparts et le Numéro 10 formant l'encoignure des rues Berlin et Saratoga. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Saratoga sur 152 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11, touchant aux lots Nos 6 à 10 inclusivement dans le fond. Le lot No 12 touchant aux lots Nos 13 à 18 inclusivement dans le fond. Les lots Nos 13 à 18 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Milan et Saratoga. Les lots Nos 21 et 22 se touchent et mesurent chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22, formant l'encoignure des rues Milan et Sud Remparts. Les lots Nos 23 et 24 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Sud Remparts sur 152 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu au lot lettre A et aux lots Nos 21, 22 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1 à 5 inclusivement dans le fond. Ces lots sont comblés et sont maintenant couverts d'un superb e tapis de verdure naturel. La rue Milan est pavée de la rue Magnolia à la rue Claiborne. Le voisinage s'améliore rapidement et est près des lignes de chars. D'aussi bon sites comme résidence que l'on puisse désirer et un emplacement sûr et se renchérissant.

3° La jolie, neuve résidence double en bois à deux étages et mansarde Nos 1925 et 1927 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Marengo Dryades et Sud Remparts, retirée de la banquette, sous une barrière en fer et contenant galeries, sept chambres, chambre à bain, citerne et hangar de chaque côté, jardin et pelouse jeur la façade et le côté. Le terrain est composée de deux certains lots de terre désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan annexé à un acte de dépôt par Selim Magner, notaire, daté le 5 avril 1865 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Un placement sûr, productif et se renchérissant, comme rapport constant d'un bon revenu et comme résidences agréables et désirables. Sujet à des baux là divers expirant le 30 septembre 1898 au taux de $720 par an.

4° Les neuf lots à bâtir, dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jena, Cadiz, Willow et Claiborne, désignés sur les Nos 1 à 8 inclusivement et le No 10 d'après un devis annexé à un acte de dépôt pardevant J. McConnell, Jr., notaire, daté le 1er mars 1898, et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Jena sur 120 pieds